



Assurance et Banque



Quand sérénité rime avec simplicité

Mon Auto

Une assurance claire et
personnalisée pour vous

Je choisis
une assurance **citoyenne**



Avec Mon Auto, roulez serein

École des enfants, travail, sorties, vacances. Pour tous vos trajets, une assurance automobile qui couvre votre véhicule et vous protège, vous et vos passagers.

Avec le contrat Mon Auto, vous disposez de différentes formules avec des garanties solides. Vous pouvez personnaliser votre assurance en choisissant des garanties et des options complémentaires correspondant à vos réels besoins. Ainsi, vous savez exactement ce qui est compris dans votre contrat, et votre tarif est sans surprise.

- **Garanties adaptées** P.4
- **Franchises ajustées** P.6
- **Indemnités renforcées** P.8
- **Avantages personnalisés** P.10
- **Assistance incluse** P.12
- **Location simplifiée** P.14



Pour toute question, votre Conseiller AXA est à votre écoute. N'hésitez pas à lui demander conseil, il vous proposera une solution adaptée à vos attentes.

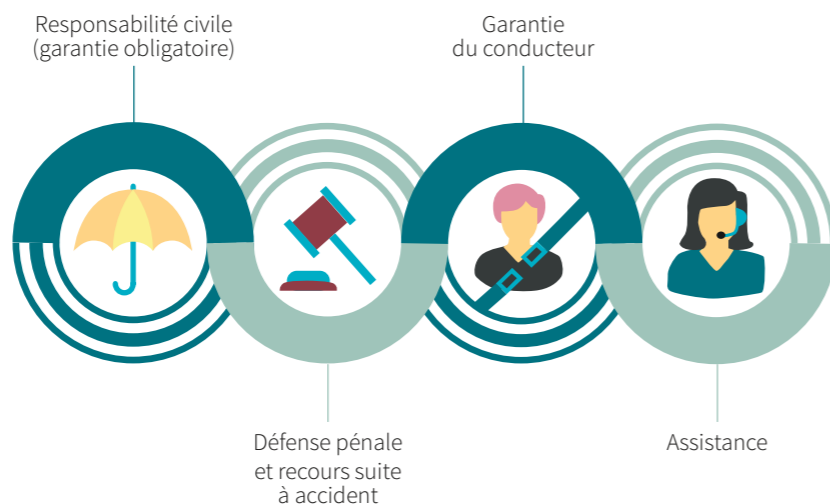
Adaptez votre assurance à vos besoins

1 Choix de votre formule de base

Vous avez le choix entre 6 formules, avec différents niveaux de couverture, à moduler selon vos besoins, votre profil et votre budget.



Quelle que soit la formule choisie, vos garanties indispensables sont incluses :



2 Renfort de votre protection avec le "Pack tranquillité"

● **Assistance 0 km**
même en cas de panne

● **Garantie du conducteur étendue**
jusqu'à 2 M€ d'indemnisation



3 Personnalisation de votre assurance pour répondre à vos besoins spécifiques



Véhicule de prêt

Disposez d'un véhicule de prêt pendant que le vôtre est indisponible⁽¹⁾. Mise à disposition d'une voiture de location jusqu'à :

- ▶ 7 jours en cas de panne
- ▶ 15 jours en cas d'accident ou d'incendie
- ▶ 30 jours en cas de vol



Protection juridique

En cas de litige concernant votre automobile⁽²⁾ (achat, vente, location, réparation, centre de contrôle technique, fourrière, usurpation des plaques), une équipe de juristes :

- ▶ vous renseigne sur vos droits et obligations
- ▶ vous oriente sur les démarches à réaliser
- ▶ assure votre défense pénale auto hors accident



Contenu du véhicule

Si votre véhicule est endommagé ou volé, les effets personnels, le matériel professionnel et les marchandises transportés (matériel médical et paramédical à usage personnel⁽³⁾) sont garantis.



Accessoires et aménagements

Si votre véhicule est endommagé ou volé, vos équipements et aménagements hors-série (barres de toit, aménagements professionnels...) sont garantis⁽⁴⁾.

(1)(2)(3)(4) Selon clauses et conditions du contrat.

Ajustez vos niveaux de franchise

La franchise correspond à la somme qui reste à votre charge lors d'un sinistre. Mon Auto propose pour certaines garanties 2 types de franchises : proportionnelle ou forfaitaire avec différents niveaux. Vous pouvez ainsi moduler votre franchise et ajuster au mieux votre cotisation.

1 Incendie, vol, événements climatiques, attentats, dommages tous accidents

Pour l'ensemble de ces garanties, les franchises forfaitaires et proportionnelles se déclinent chacune en 2 niveaux au choix : standard ou réduit.

Les franchises "forfaitaires" :

- Pour un maximum de sécurité, le montant est fixe et connu à la souscription, peu importe le coût du sinistre.

Les franchises "proportionnelles" :

- Pour des tarifs plus avantageux, seul le plafond est fixe et connu à l'avance. Le reste varie en fonction du sinistre.

2 Bris de glace

La garantie bris de glace est proposée avec ou sans franchise.



Aucune franchise ne s'applique en cas de réparation.



Découvrez l'indemnisation renforcée

Si votre véhicule est volé ou détruit⁽¹⁾ suite à un sinistre garanti par votre contrat, l'indemnisation renforcée vous permet de bénéficier d'une meilleure indemnisation. Découvrez les conditions de notre garantie.

1 Vous êtes propriétaire du véhicule

● Votre véhicule a plus de 2 ans et a été volé ou détruit.

Avec la garantie indemnisation renforcée, vous bénéficiez de l'indemnisation à la valeur à dire d'expert (VADE) + 20 %.

Age du véhicule
> ou égal à 2 ans



VADE + 20%
(minimum = 1 000 €)

Sans la garantie indemnisation renforcée, vous ne bénéficiez que de la VADE.



À NOTER : La VADE est la valeur du véhicule juste avant le sinistre, déterminée par l'expert selon les conditions du marché automobile.

● Pour les véhicules jusqu'à 24 mois inclus

Il n'existe pas d'indemnisation renforcée. L'indemnisation correspond UNIQUEMENT à la valeur d'achat (sur facture).

⁽¹⁾ c'est-à-dire que votre véhicule est économiquement ou techniquement irréparable



2 Vous êtes locataire de votre véhicule

Si votre véhicule est volé ou détruit, le contrat de location est de fait résilié avant son terme et vous devrez supporter une perte financière, qui n'est en général pas totalement couverte par l'assurance.

Avec l'indemnisation renforcée spécifique pour le leasing, vous serez remboursé :

▶ de la créance du loueur

Valeur du véhicule
à dire d'expert (VADE)

+

Loyers restant dus
jusqu'à la fin du contrat
de location ⁽²⁾

+

Indemnités pour rupture
anticipée (selon les termes
du contrat de location) ⁽²⁾

▶ de votre apport initial

+

Remboursement apport Initial / majoration
du 1^{er} loyer, jusqu'à 5.000 € ⁽³⁾

⁽²⁾ Selon clauses et conditions du contrat

⁽³⁾ Remboursement de l'apport initial ou de la majoration de votre 1er loyer avec un abattement de 20% par an à partir de la 3^e année, jusqu'à -80% à partir de la 6^e année dans la limite de 5 000 €

Bénéficiez d'avantages personnalisés

1 Votre fidélité récompensée

Une dégressivité s'applique sur les franchises des garanties dommages tous accidents, incendie, vol, événements climatiques et attentats⁽¹⁾.

Dès 2 ans sans sinistre (hors bris de glace et catastrophes naturelles), vos franchises sont réduites de 10% tous les 2 ans.

Si vos réparations ont lieu dans un garage partenaire AXA, vous bénéficiez d'une réduction de franchise pouvant atteindre 50% après 8 ans sinistre.

| Si vous faites réparer votre véhicule : | Réduction sur vos franchises Dommages tous accidents, Incendie, Vol, Événements Climatiques et Attentats | | | |
|---|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Après 2 ans sans sinistre | Après 4 ans sans sinistre | Après 6 ans sans sinistre | Après 8 ans sans sinistre |
| Dans un garage partenaire AXA | -20 % | -30 % | -40 % | -50 % |
| Dans un autre garage | -10 % | -20 % | -30 % | -40 % |

(1) La dégressivité ne s'applique pas sur la franchise "dépassement kilométrique" ni sur la franchise "autres conducteurs".

(2) En cas de sinistre, la réduction s'applique sur la franchise mise en jeu. Les franchises Dommages tous accidents, Incendie et vol retrouvent ensuite leur niveau initial ; puis diminuent à nouveau dans le temps selon le principe de dégressivité décrit ci-dessus.

2 Toujours à vos côtés si vous changez de véhicule

Votre ancien véhicule reste **assuré gratuitement le temps de sa vente**⁽³⁾

(3) Maintien des garanties pour l'ancien véhicule si reportées sur le nouveau véhicule. L'ancien véhicule reste assuré : lors d'essais en vue de sa vente ou de déplacements exclusivement privés, dans la limite de 60 jours suivant la date d'effet du remplacement.



Profitez de nos services d'assistance



Dépannage en moins d'une heure

Vous avez besoin d'assistance, d'être dépanné ou remorqué suite à une panne ou à un accident ? AXA Assistance est à votre service 24/7, où que vous soyez en France métropolitaine.

Nous nous engageons à intervenir en moins d'une heure après votre appel.

Si ce délai n'est pas tenu, nous vous indemnisons de 30 €⁽¹⁾.

Le AXA

Avec le **Service Auto à Domicile**, lorsque votre véhicule est endommagé mais encore en état de rouler, à la suite d'un sinistre garanti, AXA vous évite de faire des allers-retours au garage⁽²⁾.

- ▶ **Nous récupérons gratuitement le véhicule endommagé et livrons un véhicule de prêt** de catégorie A (petite citadine) sur le lieu de votre choix.
- ▶ **Vous n'avez pas à vous déplacer au garage**, même pour l'expertise.
- ▶ **Nous vous rapportons votre véhicule réparé et lavé, sur le lieu** et à la date de votre choix.
- ▶ **La garantie constructeur est préservée.**
- ▶ **Les réparations sont garanties à vie.**



Le + prévention **JOKER** pour les moins de 25 ans

Si vous n'êtes pas en état de conduire, et ce quelle qu'en soit la raison, nous vous aidons à éviter l'accident en **vous offrant jusqu'à 5 retours en taxi par an** grâce à la garantie Joker⁽³⁾.

Le + confiance **Albatros**

Si vous êtes victime d'un accident portant atteinte à votre intégrité physique ou psychique, un conseiller dédié prend en charge votre dossier de A à Z. **Nous allons au-delà de la simple indemnisation et mettons en place des services sur mesure** : accompagnement au quotidien, aménagement du véhicule ou du logement... C'est la démarche **Albatros**.

Je choisis une assurance **citoyenne**

(1) Sous réserve de souscription de la garantie Assistance au véhicule, l'engagement de « Dépannage en moins d'une heure sinon recevez 30€ » porte sur le délai entre le moment où le n° de dossier d'assistance est attribué et le moment où le dépanneur se présente sur le lieu d'immobilisation du véhicule, en France métropolitaine. Il est limité aux véhicules auto 4 roues de moins de 3,5 T, à l'exclusion des quads, camping-cars, caravanes, véhicules utilitaires et véhicules avec remorque. Il ne s'applique pas en cas de force majeure et tout événement susceptible d'entraver la libre circulation des véhicules comme notamment les grèves de poids lourds, de transports en commun, les inondations, le verglas et les chutes de neige, durant les périodes de grands départs déterminées par Bison Futé comme étant orange, rouges ou noires, ainsi que les zones soumises à une réglementation particulière comme les autoroutes, voies express et périphériques.

(2) Service Auto à Domicile : service soumis à conditions. Proposé en France continentale pour tout véhicule de moins de 3,5 tonnes encore en état de rouler suite à un sinistre garanti. En inclusion dans Mon Auto, en option dans Clic & Go avec les Packs Equilibres ou Confort. Service non proposé quand la prise en charge n'est pas délivrée ou si une expertise à titre conservatoire est nécessaire ou encore si le véhicule est endommagé suite à grêle, inondation, catastrophe naturelle ou tentative de vol.

(3) Joker : 5 retours en taxi offerts par an pour les jeunes conducteurs. Il s'agit de la garantie « Joker Prem' Auto » réservée aux conducteurs de moins de 25 ans, valable quelle que soit la cause de l'incapacité de conduire pour un trajet de moins de 50 km du domicile et dans la limite de 5 interventions par an. Selon clauses et conditions du contrat.

Simplifiez-vous la vie avec la Location Longue Durée

Profitez de l'offre avantageuse Location Longue Durée + Assurance AXA grâce à notre partenariat exclusif avec ALD Automotive

- **2 mois d'assurance offerts⁽¹⁾** sur votre assurance auto à la souscription
- **jusqu'à 600 € TTC offerts sur les frais de remise en état à la restitution du véhicule⁽²⁾.**



Pour en savoir plus, rendez vous sur [axa.fr/assurance auto](https://axa.fr/assurance-auto)

(1) 2 mois d'assurance auto remboursés si souscription d'un contrat auto Mon Auto, Référence (y compris formules) ou Clic & Go, en prélèvement automatique, pour assurer un véhicule loué chez ALD Automotive à la suite d'une mise en relation du client et ALD Automotive par AXA.

(2) Au moment de la restitution du véhicule, ALD Automotive déduira jusqu'à 600 € TTC sur la facturation des éventuels frais de remise en état standard issus d'une usure anormale ou de dommages non réparés.



Votre interlocuteur AXA



Votre Espace Client

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

AXA vous répond sur:



Je choisis
une assurance **citoyenne**

+ de confiance, + de prévention, + de solidarité, + d'engagement pour l'environnement... Cette offre appartient à la gamme Assurance citoyenne. Retrouvez les atouts citoyens de votre assurance sur [axa.fr](https://www.axa.fr).

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle**. Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 • AXA France IARD est mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque - N° ORIAS 13004246 ([orias.fr](https://www.orias.fr)) • **Juridica**. La filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. S.A. au capital de 14 627 854,68 €. 572 079 150 RCS Versailles. Siège social: 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi. • **AXA Assistance France ASSURANCES**, société anonyme de droit français au capital de 24 099 560,20 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 392 724 et dont le siège social est situé 6, rue André Gide - 92320 Châtillon • **Entreprises régies par le Code des assurances** • **ALD AUTOMOTIVE** - **TEMSYS**: S.A. au capital de 66 000 000 € - RCS Nanterre n° 351 867 692 - Sièges social: 15 allée de l'Europe - 92110 Cligny. Société de courtage d'assurances n° ORIAS 07 026 677 (www.orias.fr).

